

Adresse de toutes correspondances

AARCA  
6 Route du Petit Chaillot  
45530 VITRY-AUX-LOGES  
[info@aarca74.com](mailto:info@aarca74.com)  
■: 02.38.59.49.83  
Siège social : BAKOUA B  
180, route des Contamines



Pour les adhésions : [adhesion@aarca74.com](mailto:adhesion@aarca74.com)  
SITE INTERNET: [www.aarca74.com/](http://www.aarca74.com/)

**Bulletin de décembre 2025**

Editorial

Après quelques vicissitudes, dont un appel d'offres infructueux et des négociations qu'on peut imaginer serrées avec le seul potentiel délégataire intéressé, la raison et l'intérêt commun ont fini par l'emporter : la SELCA poursuit la délégation de service public de gestion du domaine skiable de la Chapelle (voir détail plus loin).

C'est la deuxième année que la commune de la Chapelle use (abuse ?) de la manne apportée par la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). C'est le moment de faire le point sur ce qui a été fait de cet argent. La Chapelle est toujours championne des Alpes et pas loin du podium national pour l'imposition (certains diraient le matraquage) fiscal. Ce que nous ferons lors de notre assemblée générale du 30 décembre.

Les élections municipales approchent, quelques voix se font entendre, des critiques apparaissent. Fidèle à ses engagements, l'AARCA ne prendra pas parti dans ces débats mais, le cas échéant, questionnera de manière neutre et égalitaire les divers candidats sur les sujets qui lui sont chers afin d'informer ses adhérents électeurs, et les autres des orientations de chaque liste.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 6 février pour vous inscrire sur les listes électorales, que vous pouvez vous inscrire à la Chapelle si vous y êtes contribuable (mais vous ne pouvez être inscrit que dans une seule commune). L'inscription peut se faire en ligne.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Reprise compétence animation touristique:

Les communes de Bernex et de La Chapelle-d'Abondance ont décidé de reprendre en mains leur compétence « animations touristiques », jusque-là dans le giron de l'office de tourisme intercommunal. C'est plus de 100 000€ qui reviendront au budget communal pour exercer cette compétence.

La CCPEVA conserve la compétence "information touristique". Rien ne change donc pour l'office de tourisme si ce n'est qu'il n'organisera plus les descentes aux flambeaux et autres animations touristiques.



Novembre à la Chapelle. Comme au XXème siècle

Remontées mécaniques: le point sur la nouvelle délégation de service public

Le premier appel d'offres lancé en 2024 s'est avéré infructueux faute de candidats. La commune demandait alors une rétribution annuelle impossible à dégager pour l'exploitant en même temps que le financement des nouveaux investissements.

La délégation à la SELCA avait alors été prolongée d'un an en attente d'un nouvel appel d'offres.

Lancé en août 2025, il vient de rendre son verdict. Après négociations, la commune de la Chapelle a attribué la concession d'exploitation de son domaine skiable à la SELCA pour 6 nouvelles années.

Quelques modifications cependant par rapport à l'ancien marché: la SELCA devra prendre en charge l'entretien de tout le matériel, dont les remontées mécaniques, et verser une redevance annuelle de 40 000€ pour participer au coût d'investissement toujours supporté par la commune.

Pas de programme d'investissement dans le renouvellement des remontées en vue. C'est la commune qui devra le supporter, ce qui est très inquiétant au vu des éléments connus:

- Installations vieillissantes
- endettement du budget des remontées mécaniques
- surveillance par la cour des comptes des subventions du budget communal au budget des remontées mécaniques (800 000€ encore en 2025).

Pour nous, l'essentiel a été préservé: la station tournera les 6 prochaines années. Il est évident que cet accord est gagnant-gagnant.

La SELCA est une filiale de Châtel-Tourisme à 99,9%. Châtel-Tourisme chapeaute aussi la SAEM de Châtel qui gère les domaines skiables de Châtel et Torgon.

Il est évident que la SAEM et Châtel-Tourisme ont d'autres intérêts que les rentabilités aléatoires des domaines skiables de la Chapelle et de Torgon. Toutefois, La Chapelle reste une porte d'entrée des Portes du Soleil avec son grand parking et son accès facile depuis Thonon et Évian, voire et la Suisse voisine par Torgon. Braitaz, qui interroge sur son avenir, reste donc un passage stratégique, avec Torgon pour l'accès à Super-Châtel et plus si affinités...

La synergie et la mutualisation possibles entre les deux entités parentes est aussi un élément à prendre en compte (matériel, personnel, promotion, ...).

C'est sans doute une alliance gagnant-gagnant dans le contexte actuel pour la pérennité du domaine.

Budgétairement, rien n'est réglé. La commune ayant dû ramener sa demande de financement par la SELCA à 40 000 € annuels, il manquera toujours au moins 700 000 € pour équilibrer le budget des remontées qui conserve notamment le remboursement de la dette pour 635 000€, les amortissements pour 170 000€ et les futurs investissements.

### **Les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie**

Le coût estimatif de 3 millions d'euros devrait être tenu (1,35M€ de subventions). Les places de parking souterrain sont mises en location à l'année.

Voilà une utilisation très visible de l'argent que la commune de la Chapelle nous ponctionne chaque année.

Rappelons que les dépenses d'investissement des communes de la même taille que la Chapelle sont en moyenne de moins de 300 000€ par an.

### **Les travaux d'enfouissement et de réhabilitation des réseaux route du Ryz vont se poursuivre.**

Il s'agit de remplacer les canalisations d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (par la CCPEVA) et d'enfoncer les réseaux électriques et de fibre optique.

**La construction d'une nouvelle caserne intercommunale de pompiers** au Saix est prévue. Une modification du PLU était nécessaire pour bénéficier de l'espace constructible nécessaire. En résumé, il fallait convertir 1,1ha d'espace agricole en zone constructible. Conformément au code de l'urbanisme, notre association agréée a été consultée et a donné un avis favorable à ce projet communautaire et d'intérêt public. Nous avons noté le soutien continu de la commune de la Chapelle à l'agriculture qui s'est traduit, notamment, par le maintien de l'activité agricole sur les Plans, l'installation d'une nouvelle ferme Sous le Saix et la continuité du fonctionnement de la Fruitière (la commune est propriétaire du bâtiment qu'elle a rénové).

**Le sentier de promenade**, des "Balcons de la Chapelle" sera utilisable cet hiver. Il présente une alternative intéressante au bord de Dranse entre le Clos Savoyard et la cascade, à pied ou en raquettes selon l'enneigement.

**La réunion du conseil d'administration de la FARSM** a permis de faire le point sur l'évolution de la THRS. Hervé Monvoisin et Jacques Cévost représentaient l'AARCA.

Des représentants d'associations de résidents des côtes bretonne et atlantique avaient rejoint les montagnards pour parler des conséquences de la majoration de la taxe d'habitation. C'est clair, à la mer comme à la montagne, très peu de communes ont utilisé cette manne financière pour favoriser le logement. Elles se sont offert des équipements culturels ou sportifs, une nouvelle mairie ou ont mis un peu plus de beurre dans les épinards déjà bien gras.

Celle qui ne sont pas station de tourisme se débrouillent avec ce qu'elles ont. Elles font leur budget dépenses après avoir constaté leurs recettes...



Les représentants des stations alpines et balnéaires réunis pour la première fois

### Compte rendu de la visioconférence organisée par Atout France le 2 décembre 2025

Hervé Monvoisin, administrateur de l'ARCA a représenté notre association à l'occasion d'une réunion de travail organisée le 2 décembre par Atout France. Cette réunion était destinée à élaborer un plan national portant sur la **massification de la rénovation de l'immobilier** dans les stations de Montagne.

Pour mémoire *ATOUT FRANCE AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE* est un groupement d'intérêt économique créé le 1er avril 1987. Son objectif vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination touristique France. Il a notamment pour ambition d'en faire une référence mondiale en matière de tourisme durable d'ici 2030.

Atout France s'intéresse ainsi à la rénovation de l'immobilier touristique en montagne, avec un calendrier rythmé par la mise en œuvre de la loi dite *anti AirBnb* du 19 novembre 2024 qui devrait, en principe, interdire la location saisonnière des logements au diagnostic de performance énergétique (DPE) de niveau non compris entre A et D.

Cette réunion du 2 décembre (13 participants en présentiel et 22 en distanciel) a permis de partager le point de départ de la situation et de poser les bases de plusieurs axes de travail qui devraient permettre l'élaboration d'un guide dont la parution est envisagée pour 2025.

Les échanges ont mis en exergue la nécessité d'association :

- des mairies des stations de montagne afin de garantir l'alignement des mesures envisagées avec les politiques locales ;

- des propriétaires, qui devront *in fine* supporter seuls les dépenses de rénovation.

A cet égard madame Mireille Sertout présidente de la fédération des associations de résidents des stations de montagne (FARSM), à laquelle l'AARCA est adhérente, a indiqué que la FARSM était largement représentative des propriétaires. Elle a fait valoir leur inquiétude face à une fiscalité très agressive et très évolutive qui limite toute vision à long terme dans laquelle s'inscrivent des travaux de rénovation lourde.

En complément, l'AARCA a indiqué que pour s'adapter à la loi *anti AirBnb*, il est primordial de connaître, au préalable à toute décision, l'effet des travaux sur le diagnostic de performance énergétique.

Au bilan, l'avenir des stations de montagne est aujourd'hui bien menacé puisque selon Atout France les nuitées pourraient baisser de 30% à compter de 2034. Pour la Chapelle, la communauté de commune, interrogée par l'AARCA a fait récemment connaître que les résidences secondaires représentaient 50% des nuitées réalisées à La Chapelle d'Abondance.\*

Il reste à espérer que les travaux d'Atout France, auxquels la FARSM sera associée, proposeront des pistes adaptées et que les échanges avec les différents acteurs conduiront la représentation parlementaire à décider d'une adaptation de la fiscalité ou de la loi *anti AirBnb*.

\* Sur plus de 8000 lits touristiques, l'hôtellerie traditionnelle ou collective et les meublés de tourisme représentent moins de 3000 lits alors que les résidences secondaires en cumulent 6000.

Chaque lit étant occupé en moyenne 8 semaines par an, ce sont donc plus de 300 000 nuitées que nous apportons à la station dont une bonne partie en dehors des circuits commerciaux classiques.

**Meublés de tourisme non classés.** Si vous louez votre résidence secondaire meublée de temps en temps à des touristes, vous êtes désormais soumis au régime micro-BIC jusqu'à 15 000 € de loyers bruts annuels au lieu de 77 700 € avant. Autrement dit, si vous encaissez entre 15 001 € et 77 700 € de recettes par an, vous allez être soumis d'office au régime réel pour vos loyers de 2025, vous ne pourrez plus bénéficier du régime « micro ».

### Activités d'hiver

Comme chaque année, l'AARCA proposera des journées découvertes des Portes du Soleil à ski et des randonnées en raquettes et probablement des excursions avec nos amis de Châtel.

**Nouveauté cette année :** randonnée-raquettes sur deux jours avec nuit en refuge. Si cette activité vous intéresse, prenez contact dès maintenant avec Alain pour une bonne organisation: haustratea@orange.fr

### Le fabuleux village des Flottins à Évian

3 semaines d'animations en centre-ville d'Évian. Chaque jour de 15h à 19h au milieu de 300 sculptures en bois flottés, des jeux, de la musique, des animations diverses, pour tous les âges. Restauration sur place.

Programme complet: <https://lesflottins.com/>

### Ouverture du domaine nordique

Les chutes de neige précoces et abondantes ont permis l'ouverture du domaine nordique début décembre. ce qui est pris est pris...Profitez-en!

### **Tarif indicatif des remontées mécaniques 2025/2026**

Durée	La Chapelle/Torgon			Liberté			Portes du Soleil		
	Adulte	Jeune/senior	Enfant	Adulte	Jeune/senior	Enfant	Adulte	Jeune/senior	Enfant
5h	28	25	21	46	41	35	61	55	46
1 jour	33	30	25	53	48	40	68	61	51
5 jours	145	131	109	240	216	180	301	271	226

+75 ans : 15 € le forfait journée La Chapelle, (150€ le forfait saison à prendre uniquement en caisse)

Tous les tarifs et achats de forfaits sur <https://skipass.lachapelle74.com/fr/tarifs-hiver>

Nous vous rappelons qu'acheter vos forfaits Liberté ou Portes du Soleil sur le site ou aux caisses de la Chapelle permet un versement de 40 % aux remontées mécaniques locales. Une bonne façon d'agir pour leur rentabilité et leur pérennité!

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 de l'AARCA

Vous êtes invité-e-s à participer à l'assemblée générale de l'AARCA qui se tiendra:

**mardi 30 décembre à 18h00 à la Salle des Fêtes de la Chapelle**

#### Ordre du jour :

Rapports moral, d'activité et financier de l'année écoulée

Vie de l'association et projets

Élection du conseil d'administration

Questions-réponses à M le Maire de la Chapelle d'Abondance et acteurs du tourisme

Pot de l'amitié

N'hésitez pas à y inviter vos amis et voisins qui seront les bienvenus.

***Si ce n'est pas encore fait pour cette année, vous pouvez encore régler votre adhésion 2025.***

**Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate, ([adhesion@aarca74.com](mailto:adhesion@aarca74.com)) 93 chemin des Gentianes, Appt 9 74360 La Chapelle d'Abondance ou réglez par virement (RIB joint) en n'oubliant pas de joindre vos coordonnées au virement pour vous identifier.**

Les adhésions 2026 pourront être prises lors de l'AG.

**Annonce:** Jean, bon skieur, cherche quelqu'un, de 50 à 70 ans environ, pour l'accompagner sur le domaine skiable surtout du 28/12 au 2 janvier: guyotelizabeth@yahoo.fr

### Déchets ménagers:

Mieux trier, c'est aussi faire baisser les coûts de vos factures. Les déchets enfouis ou incinérés sont soumis à la TGAP en constante augmentation alors que les déchets recyclés peuvent générer des recettes. Faîtes vos choix.....

**[Télécharger le nouveau guide du tri ou le visionner en ligne](#)**

<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
Établissement <b>20041</b>	Guichet <b>01017</b>	N° de compte <b>0242918Z028</b>	Clé RIB <b>03</b>
IBAN - Identifiant international de compte <b>FR55 2004 1010 1702 4291 8Z02 803</b>			
BIC - Identifiant international de l'établissement <b>PSSTFRPPGR</b>			
DOMICILIATION :			
<b>LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER 69900 LYON CEDEX 20</b>			
TITULAIRE DU COMPTE :			
<b>ASSOC AMICALE DES RESIDENTS DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE AARCA CHEZ MR CEVOST LE BAKOUA A RUE DES CONTAMINS 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE</b>			